

Département de l'Indre et Loire

Communauté de communes  
Touraine-Est Vallées





# Commune de CHANCAY

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### NOTICE SANITAIRE

Pièce N°7-3

REVISION PRESCRITE LE :	15 avril 2015
PROJET ARRETE LE :	26 septembre 2019
PLU APPROUVE LE :	
<i>"annexé à la délibération du conseil communautaire du 26/09/2019"</i>	 Pierre DOURTHE Président de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées 

parenthesesURBaines 261 rue de Cormery – 37550 Saint Avertin –  
02 47 55 08 80 parenthesesurbaines@gmail.com

ADEV environnement – Vincent BROT paysagiste

### a) Généralités

Il existe deux grands types d'assainissement, l'assainissement collectif qui est une des compétences de la commune de Chançay, et l'assainissement non-collectif qui est à la charge des particuliers et des entreprises qui ne sont pas raccordées au réseau.

La commune de Chançay gère en régie l'assainissement collectif sur son territoire communal.

### b) Assainissement collectif

Sur la commune de Chançay, le dispositif de collecte des eaux usées est composé de type séparatif dans le Bourg, et dans les lieux-dits périphériques. Le réseau d'assainissement est composé de 13,7 kilomètres de canalisations.

Les différents réseaux sont complétés par des postes de refoulements et un réseau de refoulement qui envoie les eaux usées à la station d'épuration de Chançay. Quatre réseaux séparatifs sont ainsi reliés par le réseau de refoulement jusqu'à la station d'épuration :

- Réseau « Les Violettes »
- Réseau « Vaumorin »
- Réseau « Rue des écoles »
- Réseau « Vallée de Vaux ».

Chançay dispose d'une station d'épuration Rue de l'Aubé, mise en service le 1<sup>er</sup> mai 2008. Les volumes entrants dans la station s'élèvent pour l'année 2014 à 2917 EH, soit un débit moyen journalier de 109 m<sup>3</sup>/j. Le rejet de l'effluent se fait dans la Brenne. Les boues d'épuration issues de la station d'épuration sont valorisées par épandage.

#### Caractéristiques techniques de la station :

- **Capacité de traitement :** 5 300 EH (Equivalent Habitant)
- **Saturation en capacité organique :** 35 %
- **Capacité hydraulique :** 360 m<sup>3</sup> / jour
- **DBO<sub>5</sub> :** 318 Kg / jour
- **Production de boues (2014) :** 12 tMS / an



*Vue aérienne de la station d'épuration de Chançay (Sources : Source : Geoportail)*

### c) Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif, aussi appelé assainissement autonome ou individuel, constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu peu dense. Depuis le 31 décembre 2005, les communes doivent réaliser un zonage d'assainissement classant les secteurs d'assainissement collectifs et les zones d'assainissement autonome. Elles ont aussi l'obligation depuis la Loi sur l'eau de 1992 de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les SPANC ont 3 missions principales : le contrôle, l'entretien et la réhabilitation des réseaux d'assainissement non collectifs.

La commune de Chançay a délégué sa compétence au SATESE 37 pour l'entretien et la gestion des matières de vidange issues des dispositifs de l'assainissement non collectif.

CHANÇAY

EAUX USEES



*Plan des réseaux d'assainissement eaux usées de Chançay (Source : mairie de Chançay)*

#### Eaux pluviales

---

La commune de Chançay n'est pas dotée de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales. or, le zonage d'assainissement des eaux pluviales est obligatoire d'après l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales. Chançay est en cours de rédaction de ce type de document.

### Ressources

L'alimentation en eau potable de CHANÇAY est gérée par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de REUGNY-CHANÇAY qui gère une population de 2613 habitants sur les deux communes. Sur ce territoire, l'eau provient de trois ouvrages de distribution d'eau potable :

- Le forage des Vaux,
- Touchardeau F1,
- Touchardeau F2.

L'un de ces captages se situe sur la commune de CHANÇAY, il s'agit du forage des Vaux.. L'arrêté préfectoral de création des périmètres de protection autour du forage des Vaux du 28 avril 1998 décrète que le volume à prélever par le SIAEP ne pourra excéder 60 m<sup>3</sup> par heure ni 1 200 m<sup>3</sup> par jour.

Ce captage est concerné par l'orientation 7C-5 du SDAGE Loire Bretagne, qui impose une gestion sectorisée de la nappe du Cénomaniens avec notamment une réduction des prélèvements de 20% dans la région Tours-Amboise. Cette disposition pousse à préférer les forages de Touchardeau, n'utilisant les sables du Cénomaniens qu'en nappe de secours.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

### Consommation

En 2014, le nombre d'abonnés total était de 2 728 sur le territoire du SIAEP de REUGNY-CHANÇAY.

En 2014 les abonnés domestiques du SIAEP de REUGNY-CHANÇAY ont consommé 119 539 m<sup>3</sup> (+3,76 % par rapport à 2013) soit en moyenne 120 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs...), le rendement du réseau était de 84,9 % en 2014 (il était de 76,8 % en 2013).

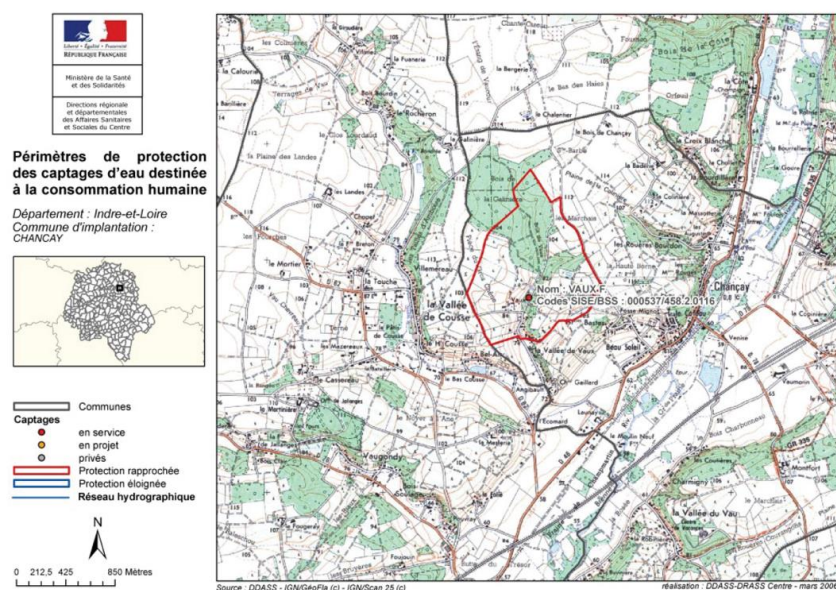


Figure 28 : Périmètres de protection du captage des Vaux  
(Sources : ARS Centre-val de Loire)

La CCTEV assure les prestations suivantes sur la commune de CHANÇAY :

- La collecte des déchets ménagers résiduels a lieu le mardi
  - La collecte sélective a lieu le mercredi
  - La collecte des points d'apport volontaire de verre : « dépôt municipal », « étang » et « stade »
- En 2013, **221 Tonnes** de déchets ménagers résiduels, **53,1 Tonnes** de déchets recyclables et **42 Tonnes** de verres ménagers ont été collectées en porte-à-porte sur la commune de CHANÇAY, soit 8,7 % du tonnage pour la Communauté de Communes du Vouvrillon.

### **Les déchets verts**

Sont compris dans la dénomination « déchets verts » les produits végétaux issus de l'entretien des jardins des particuliers en pavillonnaire ou des locaux d'habitation : tonte de pelouse, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage des arbres, déchets floraux, etc. les déchets verts sont collectés dans la déchetterie intercommunale.

Le compostage individuel est une action phare du programme local de prévention des déchets « Objectif : Poids Plume » que le service déchets ménagers de la CCTEV met en avant. Il permet :

- de diminuer la quantité de déchets de la poubelle d'ordures ménagères. (à partir de 60 kg de déchets en moins chaque année et par personne)
- de valoriser de manière écologique les végétaux en produisant un amendement de qualité appelé : compost.

### **La Déchetterie**

Depuis le 1er janvier 2014, seule la déchetterie de Vernou-sur-Brenne est mise à la disposition des particuliers et professionnels des communes du territoire de la CCTEV. Ce mode de collecte en apport volontaire, réglementé par un règlement intérieur, est destiné à permettre la valorisation ou l'élimination des déchets ménagers et assimilés qui ne peuvent être collectés lors des collectes en porte-à-porte, ou des collectes en colonnes de tri.

Selon une estimation des entrées (particuliers et services communaux) enregistrées par les prestataires en charge de l'exploitation de la déchetterie intercommunale de Vernou-sur-Brenne, 10 % de la fréquentation concerne les habitants de CHANÇAY.